

LA LÉGENDE DE CASTELNAU

§ I. — HÉLÈNE DE CASTELNAU

La Légende. — Les Généalogies. — L'histoire. — La Guerre de Cent Ans. — Les guerres de religion. — Anachronisme.

A l'embouchure de la Dordogne et du Cèou, en face du château de Beynac, se dresse l'antique forteresse de Castelnau, qui fut, pendant tout le Moyen Âge, le principal fief des Caumont, en Périgord. Bégon I de Caumont était, en 1210, seigneur de Castelnau ; ses héritiers possédaient : en Agenais : Caumont, Folhet, Tonneins-dessus, Montponillan, Castelmoron ; en pays sarladais : Castelnau, Fayrac, Berbiguières, Bétou, Saint-Pompon, Veyrines, Doyssac, Grives. Ils étaient assistés de deux gouverneurs ; l'un résidait à Caumont, et l'autre à Castelnau. On trouve des récits légendaires dans les ruines de Castelnau, comme dans un grand nombre de nos vieux châteaux ; ils ont transmis aux générations présentes quelques faits mémorables des temps passés, modifiés par l'imagination populaire. *Le Chroniqueur du Périgord* a publié, en 1854, sous le titre : *La légende de Castelnau*, un article qui doit retenir notre attention ; nous en donnons ici les plus intéressants passages :

« Charles, seigneur de Castelnau, de Berbiguières et de Caumont, épousa M^{lle} de Beynac. De cette union naquit Hélène de Castelnau, unique héritière, au xiv^e siècle, de ces deux puissantes familles, décimées aux batailles de Poitiers et d'Azincourt. Sa mère était morte jeune ; son père était prisonnier. Dès l'âge de six ans, Hélène, confiée aux soins de sa nourrice, habitait seule au château ; il ne manquait à cette enfant que des années pour devenir un des plus riches partis de la Guyenne.

» Jean d'Arpajon, renommé par les désordres de sa vie et la férocité de son caractère, vivait de violences et de rapines ; M^{lle} de Castelnau était une proie qui tentait son avidité ; s'il parvenait à l'enlever, à la faire élever à son gré et à l'épouser,

il devenait haut et puissant seigneur de magnifiques terres. Du projet à l'exécution, l'intervalle fut court.

» Par une belle matinée d'été, la nourrice, descendue avec son élève dans la vallée, suivait les bords de la Dordogne, lorsqu'au détour d'un chemin, elle est saisie par deux hommes qui la bâillonnent, l'attachent à un arbre et enlèvent la petite fille effrayée. Jean ôte son masque, cherche à l'adoucir par des caresses, et à lui procurer les amusements et les distractions de son âge. Pendant le trajet, une invincible horreur glaça l'enfant d'effroi.

..... » La seizième année étant arrivée, l'enfant fit place à la jeune fille ; une taille souple et élevée, des traits charmants.....

» La réputation de tant de brillantes qualités ne pouvait pas rester longtemps enfermée dans les murs où s'écoulaient si tristement les premières années d'Hélène ; mais le dégoût que lui inspirait la vue de son persécuteur grandissait avec le sentiment de sa dignité personnelle. Sa fierté repoussait avec horreur les vues dont elle était l'objet.

» Arpajon ne l'ignorait pas. Peu lui importait l'amour de celle qu'il voulait épouser, Hélène n'était pour lui qu'une riche capture, dont il était en possession, et qui ne peut pas lui échapper.

» Cependant la justice divine, qui avait choisi Géraud de Labarre pour accomplir ses desseins, en avait disposé autrement. Ce jeune chevalier, déjà célèbre par ses bienfaits, allait de Toulouse vers Orléans, suivi de quelques hommes d'armes ; il s'arrêta dans une hôtellerie, près du château d'Arpajon (1) ; on lui parla de la belle captive ; on la plaignait ; on exaltait son courage..... Géraud s'en émut et ne songea plus qu'aux moyens de délivrer Hélène.....

» L'attaque fut prompte ; la résistance vive. Une meche enflammée, lancée dans le magasin à fourrage, produisit un incendie général. À la faveur de ce désordre, Géraud, suivi des siens, monte à l'assaut, va droit au donjon, enfonce la

(1) Arpajon, arrondissement et canton d'Aurillac (Cantal).

porte, supplie Hélène de le suivre et revient à l'hôtellerie, au milieu des acclamations générales.....

» Peu de jours après, M^{lle} de Castelnau avait repris possession de son château, où elle s'empressa de ramasser la rançon de son père, que Géraud s'offrit d'aller racheter. Un mois après, la seigneurie célébrait par des réjouissances le retour du puissant seigneur bien aimé et du libérateur de sa fille. La légende ne dit pas si un sentiment plus tendre que celui de la reconnaissance fit battre le cœur de la jeune Hélène (1) ».

Les récits légendaires finissent ordinairement par un mariage ou par la mort. Nous ne trouvons ici ni mort ni mariage ; nous y voyons qu'Hélène de Castelnau refusa d'épouser son premier ravisseur, peu scrupuleux gentilhomme qu'elle devait connaître, car nous constaterons qu'il était son proche parent. Elle n'éprouva pas de tendres sentiments envers le deuxième ravisseur, mystérieux capitaine, dont nous avons vainement cherché l'ascendance et l'origine ; le nom d'un mari nous aurait sans doute permis de préciser sans peine la place d'Hélène dans la famille de Caumont. Privés de cette indication, nous avons cherché dans les généalogies quand vivait Charles, seigneur de Castelnau, dont la fille, unique héritière de père et de mère, fut victime de deux enlèvements et d'une longue séquestration. La légende met ces événements au temps d'Azincourt (1415) ; ils ne pouvaient se produire, à l'encontre d'une si noble et riche damoiselle, que pendant une période de guerre ou d'anarchie désastreuse, interrompant le cours de toute justice.

Les généalogies de Beynac et de Caumont que nous avons sous les yeux, nous apprennent que le premier Caumont, seigneur de Castelnau, prénommé Charles, ne vivait pas au temps d'Azincourt, mais longtemps après la guerre de Cent Ans, puisqu'il épousa, en 1503, Jeanne Pérusse des Cars, fille de François des Cars et de Françoise d'Arpajon ; remarquons en passant le nom du premier ravisseur d'Hé-

(1) *Chroniqueur du Périgord*, 1854, p. 169.

lène ; nous reviendrons bientôt sur Charles de Caumont et sa descendance.

Nos deux généalogies nous disent aussi qu'il y eut plusieurs alliances entre Baynac et Caumont ; mais nous n'en avons pas trouvé entre une demoiselle de Baynac et un Caumont, seigneur châtelain de Castelnau ; il n'y en a pas notamment qui ait donné naissance à une fille, *unique héritière de père et de mère* ; mais nous verrons bientôt que les diverses seigneuries de Caumont et de Castelnau tombèrent en quenouille pendant les guerres de religion. Avant de revenir aux archives de famille, interrogeons l'Histoire.

La « Légende de Castelnau » nous présente les sires de Caumont comme étant les fidèles vassaux du roi de France, perpétuels ennemis des Anglais ; elle nous montre Charles, père d'Hélène, prisonnier à la bataille d'Azincourt et conduit en Angleterre, tandis qu'en réalité les sires de Caumont-Castelnau excitèrent presque toujours contre eux, pendant la guerre de Cent Ans, le juste courroux du Roi, et lorsque Charles VII vit enfin le sort des armes favorable à sa couronne, en 1440, un de ses premiers actes fut de châtier sévèrement ces châtelains et d'ordonner que les forteresses de Caumont et de Castelnau soient immédiatement détruites (1).

Le sire de Caumont Castelnau s'appelait Nompar II ; il était le plus inoffensif des seigneurs féodaux ; plus philosophe que guerrier, plus poète que baron, il a composé les deux livres Caumont, dont la famille est fière à juste titre. Le premier, conservé à la bibliothèque de Périgueux, a été publié, en 1845, par le docteur Galy, sous le titre : *Livre de Caumont, où sont contenus les dits et enseignements du Seigneur de Caumont, composé pour ses enfants, en 1440*. Le second, conservé au British Museum, a été publié, en 1858, par le marquis de Lagrange, sous le titre de *Voyage d'outremer à Jérusalem, par le Seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII*.

Nompar II avait fait le pèlerinage de Jérusalem pendant les années 1418, 1419, 1420 ; il subit, comme un sage philo-

(1) Alis, *Histoire de Caumont*, p. 60.

sophe, la peine méritée par ses aïeux et il mourut dans l'exil, en Angleterre. Charles VII fit grâce aux Caumont, en 1447, et rendit toutes leurs châtellenies à Brandelis, frère de Nompar II. Louis XI lui donna la permission de relever les deux forteresses, en 1463, et Caumont fut rebâti bientôt après.

Brandelis mourut en 1465, avant d'avoir réparé Castelnaud. Il laissait deux fils; le plus jeune, Charles, abandonna l'Agenais et le Périgord; il est le chef du troisième rameau des Caumont, celui des Caumont-Beauvilla. Sa descendance doit reprendre en 1757 et continuer le second rameau des Caumont, celui des La Force, qui va remplacer la branche des Caumont de Castelnaud.

Le fils aîné de Brandelis, François (1465-1516), recueillit la succession paternelle et ne rebâtit pas Castelnaud. Entre les murs démolis de la vieille forteresse, il disposa quelques chambres, dont on peut voir encore les vestiges; mais à côté de la citadelle en ruine, il fit construire le brillant château des Milandes, avec tout le luxe et le confort de la Renaissance; à gauche de la porte d'entrée, se trouve l'inscription suivante: « En 1489, furent commensades les Milandes de Castelnaud ».

François n'eut qu'un fils dont nous avons déjà parlé, Charles, marié en 1503 avec Jeanne Pérusse des Cars. Charles mourut en 1528, laissant quatre fils, qui vont reprendre les traditions féodales de leurs aïeux, en faisant la guerre au Roi: l'aîné, François, qui résidait au château des Milandes et qui n'eut pas d'enfants, fut tué d'un coup d'épée, en 1562, par Edme d'Hautefort. Le second, Geoffroy, avait pris le froc et reçu de nombreux bénéfices, car il était prieur de Brive, abbé du Vigois et d'Uzerche, en Limousin, abbé de Clairac, en Agenais, etc.; il résidait à Clairac, où tous les moines avaient apostasié en même temps que lui. Il sortit de son abbaye après la mort de son frère et prit possession du château des Milandes et de Castelnaud, sans renoncer à ses revenus ecclésiastiques. Le troisième, qui s'appelait François, comme l'aîné, avait épousé, en 1554, Philippe de Beaupoil, dame de La Force, et résidait au château de La

Force, que son fils fera reconstruire. Le quatrième, Jean, épousa Jeanne de Gontaut-Biron et mourut sans postérité.

Nous avons vainement cherché, dans les six générations des Caumont, aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, sans nous arrêter aux prénoms d'Hélène et de Charles, la noble héritière de Castelnau, deux fois enlevée et séquestrée. Nous n'avions pas d'ailleurs l'espoir de la rencontrer au temps paisible de la Renaissance ; mais voici venir les guerres de Religion ; cette longue période sera favorable aux entreprises criminelles ; c'est là que nous devons trouver la malheureuse captive ; un simple anachronisme séparera le roman de la réalité. Si l'histoire nous donne tous les détails de la persécution, nous constaterons que les récits historiques sont parfois plus émouvants, dans leur naïve exactitude, que les récits légendaires, sous les atours donnés par l'imagination populaire.

§ II. — ANNE DE CAUMONT

La maréchale de Saint-André. — Mort de Geoffroy de Caumont et naissance d'Anne. — Premier enlèvement. — La Ligue. — Deuxième enlèvement.

Geoffroy de Caumont, abbé de Clairac et seigneur de Castelnau, épousa, le 16 octobre 1568, à l'âge de cinquante ans, Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal d'Albon de Saint-André, âgée de quarante ans. Brantôme dit, au sujet de ce mariage : « J'ai cognu une dame qui avait épousé un maréchal de France, beau et vaillant, et en deuxièmes nocces elle en prit un tout au contraire. » Elle sentit sa déchéance et se fit appeler, pendant toute sa vie : Madame la Maréchale.

Le maréchal était mort à la bataille de Dreux, le 19 novembre 1562, laissant une fille unique qui mourut en bas âge, et Marguerite de Lustrac hérita de l'immense fortune du maréchal. Agée de trente-quatre ans, grande, spirituelle, très belle et très gaie, elle pouvait encore aspirer aux plus

nobles alliances ; elle jeta ses regards ambitieux sur le prince de Condé, qui venait de perdre sa femme, la touchante Eléore de Roye ; mais le plus brillant sujet de l'*Escadron volant de la Reine-Mère*, Isabelle de Limeuil, avait attiré l'attention du Prince ; elle lui avait même donné un enfant. Marguerite jugea plus habile de lui donner son château de Valléry, dans lequel elle fit porter ses plus beaux meubles d'Aubeterre et d'Achon. Au mois de novembre suivant, 1565, Condé se maria avec Françoise d'Orléans-Longueville.

La déception fut amère. Ne trouvant pas un prince qui recherchât sa main, la Maréchale épousa Geoffroy de Caumont, seigneur de Castelnau, et les deux époux fixèrent leur résidence au château des Milandes. En 1570, ils eurent un fils, frêle et maladif.

Leur vie monotone du Périgord Noir fut troublée par les événements survenus à Paris, en 1572, après le mariage d'Henri, roi de Navarre, avec Marguerite de Valois, sœur du Roi de France. Geoffroy de Caumont, convié par le Béarnais, prit part aux brillantes fêtes du 18 août, ainsi que son frère François, seigneur de la Force, et ses deux fils, Armand et Jacques. Le massacre de la Saint-Barthélémy fit de grands ravages parmi les gentilshommes appelés par le roi de Navarre. François de Caumont périt avec son fils aîné, Armand. Geoffroy, tremblant de frayeur, revint en Périgord, ramenant son jeune neveu, Jacques. Ne se croyant pas en sûreté dans le château des Milandes, il s'installa dans la forteresse de Castelnau, sous la bonne garde du gouverneur, Geoffroy de Vivant, qui possédait, hors de l'enceinte, une maison acquise par ses aïeux, après la démolition des remparts.

Le seigneur de Castelnau, profondément troublé par les émotions de la Saint-Barthélémy, ne donnait plus aux Calvinistes l'appui de son influence féodale ; le vicomte de Reyniès, irrité de ce changement d'attitude, s'entendit avec Annet de Commarque, seigneur de Pechaudou, qui promit de lui livrer les places fortes de Caumont, Folhet, Tonneins-dessus et Castelmoron pour mille écus d'or. Afin de réaliser facilement cette ténébreuse convention, « en avril 1574, Commarque alla

à Castelnau et s'ingéra de servir les viandes à la table du seigneur de Caumont. Pour ce faire, il ôta la serviette du seigneur de Bessou, qui faisoit l'estal de maistre d'hôtel, et se mit à sa place ; il présenta au dîner des champignons que le seigneur de Caumont aimoit beaucoup..... Geoffroy se trouva mal et le bruit courut qu'il estoit empoisonné. Cela fut vérifié par les médecins qui ouvrirent le corps aussitôt après sa mort, survenue trois jours plus tard ».

Geoffroy laissait un fils âgé de quatre ans et sa femme enceinte ; épouvantée par les graves événements qui s'accomplissaient autour d'elle, depuis deux ans, Marguerite de Lustrac se réfugia dans son pittoresque et solitaire château de Gavaudun, en Agenais ; c'est là que naquit sa fille, Anne, le 19 juin 1574. Henri IV lui conféra le titre de marquise de Fronsac et désigna pour son tuteur Jean Pérusse des Cars, seigneur de Lavauguyon, grand oncle d'Anne. Les infortunes attribuées par l'imagination populaire à Hélène de Castelnau, vont frapper plus douloureuses et plus persistantes la fille de Geoffroy de Caumont et de la Maréchale.

Cependant, Annet de Commarque exécutait les conditions qu'il avait faites avec le vicomte de Reyniés et livrait à son complice les châteaux de Caumont, Folhet, Tonneins-dessus et Castelmoron ; mais Vivant porta les revendications de la Maréchale devant le Roi de Navarre, à qui l'Édit de Beaulieu venait d'attribuer le gouvernement de la Guyenne, et le Béarnais fit rendre à Marguerite de Lustrac ses quatre forteresses. Marguerite les mit aussitôt sous la bonne garde de Geoffroy de Vivant, qu'elle nomma gouverneur de Caumont, et elle revint aux Milandes, où son fils mourut, en 1578, à l'âge de huit ans. Anne restait, ainsi que le dit la légende, « l'unique héritière de deux puissantes familles » ; elle possédait toutes les riches seigneuries de Caumont, Castelnau, les Milandes, Bétou, Folhet, Castelmoron, Tonneins-Dussac, Doyssac et Grives, laissées par son père ; elle devait avoir plus tard l'immense héritage de sa mère : Lustrac, Fronsac, Coutras, Gavaudun, Goudourville, Fimarcon, Aubeterre et Achon ; mais on pouvait déjà prévoir que la Maréchale éprouverait de grandes difficultés à conserver ses biens et ceux de sa

filles. Son neveu, Jacques de Caumont La Force, lui réclama l'héritage des Caumont, en soutenant qu'une antique tradition de famille attribuait toutes les seigneuries aux garçons, sans que les filles puissent les réclamer ; la réponse de Marguerite fut courtoise et ne promit rien.

Depuis la mort de son frère, « Mademoiselle de Castelnau était une proie qui tentait l'avidité des plus grands seigneurs d'alentour » ; plusieurs prétendants la demandaient en mariage, notamment Jacques de Lalour, seigneur de Floirac, frère du vicomte de Turenne, et Charles de Gontaut-Biron, fils du maréchal ; mais Jean des Cars, tuteur de la riche héritière, avait résolu de la marier avec son fils aîné Claude, prince de Carency.

Au mois de juillet 1580, pendant que le maréchal de Biron, suivi de son fils, faisait une expédition en Basse-Guyenne, et tandis que Geoffroy de Vivant guerroyait en Quercy, Jean des Cars arriva sur les bords de la Dordogne avec quelques hommes d'armes et s'empara sans coup férir de Castelnau ; il se fit livrer sa jeune pupille et la conduisit avec tous les égards possibles en pareille circonstance, dans son château de Lavauguyon.

« En même temps, il s'estoit saisi de toutes les maisons de ladite dame, par le moyen de ceulx qui y commandoient, dont il s'estoit asseuré (1) ».

Vivant se rendit aussitôt près du maréchal de Biron, lieutenant-général d'Henri III, en Guyenne, et lui demanda son aide, afin de rendre Anne de Caumont à sa mère, promettant, au nom de Marguerite de Lustrac, qu'elle serait plus tard donnée en mariage au baron de Biron ; mais la guerre ouverte entre Royaux, Ligueurs et Calvinistes absorbait toute l'activité du maréchal, qui donna mission à Vivant « de porter secours et assistance à Madame de Caumont. En moins de trois mois, il remit sous l'obeyssance de ladite dame toutes les susdictes maysons, quoique très fortes, qui sont Caumont, Tonneins-dessus, Faulhet, Castelmoron, Goudourville, Gavaudun et les Milandes ; ainsi ne restait que Castelnau,

(1) Vivant, *Faits d'armes*, p. 32.

Fronsac et Coutras ès mains du seigneur de Lavauguyon (1) ».

Marguerite de Lustrac se réfugia dans la maison de Vivant, au bourg de Castelnau, et quand Geoffroy fut appelé aux armées du roi de Navarre, elle s'installa dans le château de Fayrac, près de Jean de Blanchier, dont le fils Pierre épousera bientôt Simone de Vivant, fille de Geoffroy.

Jean des Cars se plaignit au roi de Navarre des procédés de Vivant envers le tuteur donné par le roi lui-même à Anne de Caumont ; « il le poursuivit en justice pour toutes ces évictions et obtint prise de corps contre lui. L'affaire fut renvoyée devant la Chambre de l'Edit de Guyenne. Henri de Navarre intervint en faveur de son serviteur dévoué, pria Lavauguyon de laisser les choses en l'état, promettant d'arranger les difficultés » (2).

La guerre ne laissait aucun loisir au Béarnais, et l'enlèvement d'Anne ne reçut pas les solutions amiables promises par le Roi. Marguerite de Lustrac priait sans cesse le maréchal de Biron de lui faire rendre sa fille, mais Jean des Cars avait la haute protection du Roi de France. Seul, Geoffroy de Vivant mettait au premier rang de ses désirs, la vengeance qu'il voulait exercer contre le ravisseur d'Anne et l'usurpateur de Castelnau.

La jeune orpheline, privée des soins de sa mère, recevait près de sa tante et de son oncle les témoignages du plus bienveillant intérêt ; on lui permettait même, dans ce foyer catholique, d'observer le culte protestant, qui semblait avoir ses préférences ; mais le seigneur de Lavauguyon voulait consolider sa conquête.

Aux premiers jours de l'an 1586, Anne de Caumont, captive depuis six ans, avait atteint sa douzième année. Jean des Cars réalisa le projet qu'il avait conçu aussitôt après la mort du dernier seigneur de Caumont-Castelnau et fit célébrer le mariage de sa pupille avec Claude, prince de Carency, sous la réserve que l'union ne serait pas consommée avant que la

(1) Vivant, *Faits d'armes*, p. 32.

(2) Clément Simon, *Revue des Questions historiques*, t. LIX, p. 129.

mariée ait atteint l'âge légal. La mère, dont les sentiments étaient bien connus, ne fut pas consultée ; Anne ne pouvait pas donner un consentement valable, mais le Roi de France manifesta son approbation en accordant le titre de comte au sire de Lavauguyon.

Claude, âgé de dix-huit ans, faisait déjà bonne figure à la Cour ; il y rencontrait parfois Charles de Biron, qui ne lui pardonnait pas d'avoir épousé la riche héritière sur laquelle il avait mis ses prétentions et qui lui avait été formellement promise. Biron, aussi téméraire qu'ambitieux, et dépourvu de tout sens moral, provoqua le jeune prince en duel ; il organisa, le 6 mars 1586, une rencontre déloyale, dont Brantôme a raconté tous les détails et le tua d'un coup d'épée.

Le comte de Lavauguyon se plaignit amèrement au Roi, sans aucun succès, mais le 16 mai suivant, il maria la jeune veuve avec son fils Henri, devenu prince de Carency par la mort de Claude.

La guerre de religion était plus violente que jamais ; les Royaux avaient fait un pacte d'union avec les Ligueurs pour imposer au Roi de Navarre le respect des traités de paix ; le duc de Mayenne se dirigea de Paris vers la Guyenne, aux premiers jours de 1586, après avoir promis au Roi de France de mener bientôt au Louvre le Béarnais et le vicomte de Turenne, prisonniers ; il commandait une brillante armée de vingt mille hommes, auxquels devaient se joindre, aux environs de Bordeaux, les forces du maréchal de Biron et celles du maréchal de Malignon. Il traversa le Périgord, le Bas-Limousin, le Haut-Quercy et l'Agenais, sans obtenir un succès sérieux ; Biron ne vint pas à son aide et Malignon le soutint mollement.

Quand le duc de Mayenne arriva dans le pays bordelais, il avait perdu la moitié de son armée ; son trésor de guerre et ses munitions étaient épuisés ; le retour vers Paris devenait urgent ; mais il fallait passer devant la ville de Mussidan, où Geoffroy de Vivant commandait, bien résolu à jeter sur l'armée de la Ligue tous ses obus et ses boulets ; les premières volées de canon furent lancées le 15 septembre.

Geoffroy de Vivant connaissait, depuis plusieurs jours, le

second mariage imposé par le comte de Lavauguyon à sa pupille, âgée de douze ans; dans son vif désir de vengeance contre le ravisseur d'Anne de Caumont, il ouvrit avec le duc de Mayenne des négociations tendant à reprendre la dame de Castelnau à son tuteur, pour la marier avec le duc d'Aiguillon, fils unique de Mayenne; le roi de Navarre avait approuvé ce double projet et manifesté son adhésion en autorisant Vivant à livrer le château de Caumont au chef de la Ligue. On ne pouvait plus d'ailleurs songer à marier Anne avec le baron de Biron, meurtrier du prince de Carency.

Le duc de Mayenne et Geoffroy de Vivant partirent ensemble de Mussidan, aux derniers jours de septembre; ils passèrent à Nontron et à Saint-Mathieu et dressèrent leur camp devant les tours de Lavauguyon. Aux premières sommations des assiégeants, des Cars répondit par quelques volées de canon, pour sauver son amour-propre; mais il ne tarda pas à livrer la jeune princesse de Carency, qui subissait avec une mélancolique douceur les cruelles vicissitudes de sa vie déjà si tourmentée. Vivant n'aurait pas pu la ramener près de sa mère, car les routes étaient sans cesse battues par les armées en guerre, et d'ailleurs les Milandes et Castelnau restaient encore sous la dépendance du comte de Lavauguyon, tandis que l'armée de la Ligue pouvait assurer le paisible trajet d'Anne de Caumont vers Paris. Mayenne l'accueillit avec les plus grands égards et lui fit faire son long voyage sur un char de guerre. N'ayant pas eu l'heureuse chance de mener au Louvre le Béarnais et Turenne, il pourrait y conduire la jouvencelle de Castelnau.

Anne de Caumont; que son deuxième ravisseur appelait la Marquise de Fronsac, va passer les plus belles années de sa vie dans la famille des Guises; elle suivra la duchesse de Mayenne dans tous ses déplacements et subira, sans jamais se plaindre, le contre-coup des succès ou des revers de la Ligue. Quand le duc voyait ses projets ambitieux couronnés d'un succès plus ou moins éphémère, Anne n'était plus à la hauteur de la destinée des Guises; mais elle devenait aussitôt la fiancée d'Emmanuel des Près, marquis de Villars, l'aîné des fils issus d'un premier mariage de la duchesse de

Mayenne. On revenait à la marquise de Fronsac, pour le duc d'Aiguillon, quand la guerre n'était pas favorable aux Ligueurs.

La châtelaine de Castelnau méprisait ces variations fréquentes ; mais elle souffrait amèrement de l'animosité sans cesse manifestée par tout son entourage contre le roi de Navarre, sur qui se concentrait de plus en plus son enthousiasme juvénile.

Elle apprit sans grande émotion, en 1592, la mort d'Henry, prince de Carency ; les nombreuses irrégularités de ce mariage ne pouvaient guère influencer sur ses projets d'avenir ; mais elle devait se réjouir de n'être plus attachée aux Lavauguyon, par aucun lien apparent ou sérieux. Peu de jours après, le 23 août 1592, mourut au siège de Vilandraut Geoffroy de Vivant, gouverneur de Caumont et de Castelnau, dont la marquise de Fronsac avait pu souvent apprécier les bons services ; il fut aussitôt remplacé, dans ses deux fonctions, par Jean de Vivant, fils aîné de Geoffroy.

Nous pourrions arrêter ici notre étude sur la Légende de Castelnau, puisque ce récit ne nous a pas menés jusqu'au mariage d'Hélène, mais nous nous sommes attachés à la destinée d'Anne de Caumont et nous voudrions savoir sur quel époux elle aura fixé son choix ; nous voudrions apprendre si, dans son existence de femme et de mère, Anne de Caumont aura trouvé les consolations dues à sa douloureuse enfance. Il est d'ailleurs bien légitime de consacrer quelques pages de plus à la noble dame, qui fut le trait d'union entre les Caumont de Castelnau, éteints en 1574, et les Caumont de La Force, qui font les premiers pas dans leur glorieuse carrière.

§ III. — LA COMTESSE DE SAINT-POL.

Mariage d'Anne. — Le comte de Saint-Pol. — Anne et ses belles-sœurs. — Le duc de Fronsac. — Séparation judiciaire.

A la mort d'Henri, prince de Carency, la marquise de Fronsac avait dix-huit ans ; la duchesse de Mayenne, encou-

ragée par les succès apparents de la Ligue, à Paris et à Rouen, fit les plus actives démarches auprès d'Anne de Caumont pour la marier avec son fils aîné, le marquis de Villars. Anne repoussa la proposition et pria la Maréchale de venir l'arracher à ce foyer, qui lui devenait de plus en plus antipathique. La marquise de Lustrac répondit à sa fille pour l'engager à prendre encore patience, promettant de réaliser son désir aussitôt que se présenterait une occasion favorable.

Quelques mois plus tard, à la fin de l'an 1593, la Ligue paraissait vaincue; Henri IV était devenu catholique et de nombreux Ligueurs se ralliaient au panache blanc; le duc de Mayenne insista pour conclure le mariage du duc d'Aiguillon avec la châtelaine de Castelnau. Anne supplia sa mère d'arriver sans plus long retard, affirmant que l'attitude des Guises l'irritait jusqu'à la rendre malade.

Marguerite de Lustrac vint aussitôt à Paris; la duchesse de Mayenne était à Soissons. Henri IV était à Mantes, où Marguerite fut autorisée à présenter sa requête. Le Roi fit observer qu'il fallait tout d'abord chercher un mari convenable pour la marquise de Fronsac et prendre motif de ce mariage pour enlever Anne aux Guises; car il était indispensable de procéder encore par un enlèvement, puisque l'état de guerre arrêtaît le cours de toute justice.

Henri IV proposa François d'Orléans-Longueville, frère d'Henri duc de Longueville et fils de Léonor et de Marie de Bourbon. Marguerite de Lustrac et sa fille acceptèrent. Deux tentatives d'enlèvement et de fuite, menées en octobre 1594, échouèrent, excitant l'ardente soif de liberté qui brûlait au cœur d'Anne de Caumont; la malheureuse captive atteignait sa vingt-et-unième année; elle subissait depuis dix ans le joug des Guises; elle déclara formellement au duc de Mayenne qu'elle voulait épouser François d'Orléans.

La Ligue arrivait à ses derniers jours; Mayenne consentit à rendre Anne à sa mère et les conditions d'un contrat de mariage furent aussitôt mises en discussion avec le fiancé; la délibération fut longue et parfois difficile; l'accord fut

cependant conclu et l'union devait être célébrée à Paris avec grande solennité, lorsqu'à la veille du jour fixé par les deux familles, la Maréchale retira son consentement; elle avait remarqué les habitudes de luxe et de prodigalité du futur époux.

La nombreuse famille des Longueville manifesta la plus vive irritation contre la capricieuse Maréchale, et la marquise de Fronsac ressentit une profonde humiliation de cette rupture, qui jetait un pénible discrédit sur elle comme sur sa mère. Henri IV fit connaître son mécontentement et grâce à son intervention, la rupture fut de courte durée. Marguerite de Lustrac consentit enfin au mariage de sa fille, avec toutes les réserves admissibles et, le 2 février 1595, Anne de Caumont épousa François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, neveu de Françoise d'Orléans, que nous avons vue épouser le Prince de Condé, en 1565.

La Maréchale, mécontente de cette union, fixa sa résidence aux Milandes et resta fort irritée contre son gendre et sa fille; le comte de Saint-Pol mena sa jeune femme à Amiens, et fit porter dans le palais du Gouverneur de Picardie les belles tapisseries de Gavaudun avec les plus beaux meubles qu'il put enlever aux nombreux châteaux de sa femme. Cependant Henri IV venait de déclarer la guerre au Roi d'Espagne, tandis que le comte de Saint-Pol s'occupait du luxe de son palais et de ses fêtes joyeuses, beaucoup plus que des hostilités qui vont durer trois ans.

Anne trouvait auprès de ses quatre belles-sœurs (1) une affection qu'elle n'avait encore jamais connue; devenue fervente catholique, sous leur mystique influence, elle refusa de porter à son mari les biens d'église attribués à son père, lorsque les moines de Clairac partagèrent entre eux les domaines de l'abbaye; elle céda son lot, consistant en l'église et la maison abbatiale, au Roi de France, qui les remit au

(1) Marguerite et Catherine, fondatrices des premières Carmélites de France, Antoinette, fondatrice du Calvaire, Eléonore, mariée avec Charles de Matignon.

Pape; Henri IV fut alors nommé chanoine de Latran, avec transmission de ce titre à tous ses successeurs.

La guerre contre l'Espagne fut désastreuse en Picardie; les principales villes tombèrent au pouvoir des Espagnols, qui prirent Amiens le 11 mars 1597. Henri IV, peu confiant en son gouverneur, vint en toute hâte avec le maréchal de Biron; la ville fut enfin reprise après un siège de six mois; mais les assiégés avaient enlevé dans le palais du gouverneur toutes les tapisseries et les meubles d'Anne de Caumont.

Le comte de Saint-Pol voyait déjà naître autour de son foyer les pires difficultés financières. Jacques de Caumont La Force revendiquait toujours les fiefs de ses aïeux, alors que les revenus d'Anne de Caumont, dévorés avant l'échéance, ne suffisaient pas aux folles prodigalités de son mari. Le gouverneur attribuait la responsabilité de ses amères déceptions à Jean de Vivant, qui restait fidèle aux instructions de la Maréchale. Vivant aurait volontiers livré Caumont et Castelnau à M. de La Force, tandis que le comte et la comtesse de Saint-Pol considéraient tous ces fiefs de l'Agenais et du Périgord, comme faisant partie de leur patrimoine.

Très irrité contre le gouverneur de Caumont et de Castelnau, le comte de Saint-Pol l'appela devant le Parlement de Bordeaux, en 1597, sans avoir examiné sérieusement ses droits, car il réclamait à Vivant les châteaux de Valléry, d'Aubeterre et d'Achon donnés au prince de Condé par la Maréchale avant qu'elle ait épousé Geoffroy de Caumont. La comtesse de Saint-Pol se joignit à son mari dans ce grand procès et le Parlement admit leur requête par arrêt du 1^{er} décembre 1597. Le conflit fut aussitôt porté devant la chambre de l'Edit, séante à Castres, qui donna gain de cause à Vivant, sur les principaux articles, le 18 septembre 1598. « En ce qui touche la demande des meubles, a ordonné et ordonne que lesdits mariés préciseront plus particulièrement, dans le mois, les meubles qu'ils prétendent avoir été pris par lesdits sieurs de Vivant, père et fils, comme ils préciseront aussi les titres et documents par eux demandés,

autres toutefois que ceux concernant Achon, Aubeterre et Valléry, desquels a relaxé et relaxe led. de Vivant » (1).

Les poursuites furent abandonnées par le comte et la comtesse de Saint-Pol.

La Maréchale avait fait, le 17 juin 1597, un testament par lequel son neveu, Jacques de Caumont La Force, désigné comme héritier universel, devait remettre à Jean de Vivant vingt mille écus et mille à Geoffroy de Vivant, filleul de la testatrice et fils de Jean ; la comtesse de Saint-Pol était déshéritée par sa mère, « pour avoir commis à son endroit divers mauvais offices, lui ayant pris ses maisons de Gavaudun, Lustrac et autres lieux ».

La Maréchale mourut au mois d'août 1597, dans le château des Milandes.

Jacques de Caumont s'empessa de réclamer la délivrance des fiefs provenant de son oncle Geoffroy de Castelnau ; mais la Maréchale n'avait jamais eu que la jouissance de ces biens ; car la nue-propriété appartenait à la comtesse de Saint-Pol, fille de Geoffroy, qui se déclarait toujours résolue à les garder pour elle et pour ses héritiers. Jacques supplia le Roi de France d'intervenir en sa faveur et sur les pressantes démarches d'Henri IV, une transaction fut conclue, le 20 mai 1599, en vertu de laquelle les seigneuries des Caumont revindraient au sire de La Force, si la comtesse de Saint-Pol mourait sans postérité. Les prétentions de Jacques paraissaient être en péril ; la Providence viendra bientôt à son aide.

Les diverses châtellenies des Caumont furent aussitôt remises au comte de Saint-Pol, qui retira les gouvernements de Caumont et de Castelnau à Jean de Vivant, pour les donner à Hercule d'Argilemont ; ce nouveau gouverneur sera bientôt appelé *Le Mauvais larron* par tout le voisinage et par les châtelains, sans perdre les bonnes grâces du comte. Henri IV accorda l'année suivante à Jean de Vivant le gouvernement de Tournon d'Agenais.

Tous les procès engagés contre la marquise de Lustrac, Vivant ou Caumont La Force par le comte et la comtesse de

(1) Archives de Gageac.

Saint-Pol sont enfin résolus ; les deux époux vont plaider l'un contre l'autre. Le comte avait dissipé en fêtes, plaisirs, prodigalités de tous genres presque toute la fortune de sa femme.

Le 10 mars 1605, elle eut un fils, Léonor, à qui le Roi donna le titre de duc de Fronsac. Ce fut le premier bonheur d'Anne de Caumont, qui luttait de plus en plus pour sauver le patrimoine fortement ébréché de son fils. La discorde croissait entre le père et la mère. La vie commune devint impossible, et la comtesse de Saint-Pol, séparée de son mari, finit par s'habituer à la gêne.

Cependant le duc de Fronsac la consolait par ses brillantes dispositions ; dès qu'il fut en âge de porter les armes, il sollicita la faveur de servir le Roi, qui l'admit dans sa Garde ; il faisait à ce titre partie de l'armée royale, lorsqu'en 1622 Louis XIII alla prendre le commandement du siège de Montpellier, ouvert par François de Châtillon et par Montmorency contre les Calvinistes. Aux premiers travaux d'approche, le duc de Fronsac fut tué le 20 août 1622, par un éclat d'obus, sous les yeux du Roi ; il avait dix-sept ans !

A dater de ce jour, la comtesse de Saint-Pol se retira dans une solitude étroite et misérable ; elle fit prononcer judiciairement sa séparation de corps et vécut comme une pauvre recluse, jusqu'à la mort de son mari, en 1631.

« Rassemblant alors les débris de sa fortune, elle consacra ce qui lui restait à de bonnes œuvres, se mortifiant, visitant les infirmes, s'enfermant dans une *cahuelle* avec les plus misérables malades, soignant de sa main les plaies les plus repoussantes.

» Sa mort eut le calme et la sérénité qui manquèrent à sa vie. Entourée de ses serviteurs, de quelques parents, de son directeur, elle pria à haute voix jusqu'à son dernier soupir, se confessa à tous les assistants, les bénit et s'éteignit doucement, le 2 juin 1642, à l'âge de soixante-huit ans. L'inhumation fut faite, d'après sa volonté, dans le couvent des filles de saint Thomas, qu'elle avait récemment fondé. Sur le lieu même de sa sépulture existait naguère le théâtre du Vaudeville, place de la Bourse » (1).

(1) Clément Simon, *Revue des Questions historiques*, t. LIX, p. 141.

Il était juste et nécessaire de consacrer ces pages à la mémoire d'Anne de Caumont, qui fut pendant soixante-huit ans la dame de Castelnau, par droit de naissance. Elle mérite notre affectueux intérêt, en raison de son origine et de ses infortunes, en raison même de son amour parfois exagéré de ses fiefs périgourdiens.

Son mysticisme et sa résignation ont engagé les P.P. Jésuites à solliciter la constitution d'un tribunal ecclésiastique chargé de statuer sur la béatification de notre châtelaine (1); nous faisons des vœux bien sincères pour que leurs efforts soient couronnés de succès. Cependant nous croyons distinguer, à côté des vertus héroïques d'Anne de Caumont, quelques faiblesses qui nous ont parfois choqué dans notre respect des traditions.

La comtesse de Saint-Pol n'ignorait pas que la loi des Caumont donnait tous les fiefs de la famille aux garçons; elle ne les a cédés qu'après la mort de son fils.

Elle savait que Jean de Vivant et ses aïeux ont été, pendant deux siècles, les fidèles gouverneurs de Castelnau; que Geoffroy et Jean ont énergiquement gouverné Caumont pendant vingt-cinq ans, au milieu des plus grandes difficultés; et lorsque le comte de Saint-Pol a poursuivi Jean devant la Cour du Parlement, elle a pris part à cet injuste procès.

Elle a, pendant plus de dix ans, accepté la tyrannique autorité des Guises avec une émouvante patience, que nous n'avons pas retrouvée près de son mari.

Ces critiques indiscretes ne nous empêchent pas d'attribuer, ainsi que l'a fait le P. Hilarion de Coste, à la comtesse de Saint-Pol une place éminente parmi les plus admirables princesses et nobles dames du XVII^e siècle.

R. DE BOYSSON.

(1) *Les Etudes religieuses* des 5 septembre et 15 octobre 1896.

